



**Salon des
Gérants**

15&16
Septembre
2026

**TRANSFORMEZ VOS
RENCONTRES EN
AFFAIRES**

LE MANÈGE

Espace St Germain
Vienne 38200

DOSSIER EXPOSANT & PARTENAIRES



SOMMAIRE

Edition 2025 : Chiffres clé	2
Détails des Packs Exposants	3
Rappel : Services inclus	4
En option : Habillage de stand	5
Bon de commande : Pack exposant Basic	6
Bon de commande : Pack exposant Standard	7
Bon de commande: Pack exposant Premium	8
Bon de commande : Pack exposant Partenaire ...	9
Informations facturation + RIB Nexus	10
Conditions générales de vente	11

**Pages à remplir (Bon de commande au choix) et renvoyer signées à l'adresse
contact@salon-des-gerants.fr ou par courrier à l'adresse " Nexus Formations, 5 Rue Denfert
Rochereau 38200 Vienne "*

EDITION 2025 – QUELQUES CHIFFRES



**3 000 - 5 000
€ TTC**

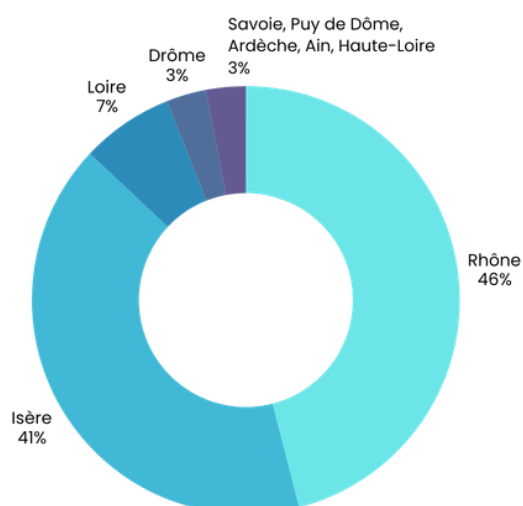
chiffre d'affaire moyen prévu
à 6 mois post-salon



17 contacts
qualifiés
collectés



5 RDV fixés
post-salon
par exposant



+33%

Des visiteurs ont annoncé chercher
des fournisseurs



80%

Des visiteurs ne
sont pas de la
communauté de
l'agglomération
viennoise



68%

Des visiteurs
étaient des
dirigeants ou
acheteurs

LES OFFRES D'EXPOSITION

Pack exposant Basic

2,25m²



*image non contractuelle

Surface carrée : 2,25m² : 1,5 m x 1,5 m

Structure :

- Modulaire en panneaux PVC de 2,5m de hauteur
- 1 Moquette au sol de couleur (secteur d'activité)
- 1 Enseigne drapeau

Mobilier inclus :

- 1 Mange debout (diamètre 60cm.)
- 1 Chaise de bar

Services inclus :

- Tous les services inclus exposants (page 4)

Pack exposant Standard

4 m²



*image non contractuelle

Surface carrée : 4m² : 2 m x 2 m

Structure :

- Modulaire en panneaux PVC de 2,5m de hauteur
- 1 Moquette au sol de couleur (secteur d'activité)
- 1 Enseigne drapeau

Mobilier inclus, 2 choix :

- A - 1 Table rectangulaire (120x60cm) + 2 Chaises
- B - 2 Mange debout (diamètre 60cm) + 2 Chaises de bar

Services inclus :

- Tous les services inclus exposants (page 4)

Pack exposant Premium

9 m²



*image non contractuelle

Surface Carrée : 9m² : 3m x 3m

Structure :

- Modulaire en panneaux PVC de 2,5m de hauteur
- 1 Moquette au sol de couleur (liée au secteur d'activité)
- 1 Enseigne drapeau

Mobilier inclus (le stand peut être nu) :

- 1 Table rectangulaire (120cm x 60cm) + 2 Chaises

Services inclus :

- Tous les services inclus exposants (page 4)
- + 2 Plateaux repas inclus

Pack exposant Partenaire

9 m²



*image non contractuelle

Surface Carrée : 9m² : 3m x 3m

Structure :

- Modulaire en panneaux PVC de 2,5m de hauteur
- 1 Moquette au sol de couleur (liée au secteur d'activité)
- 1 Enseigne drapeau

Mobilier inclus (le stand peut être nu) :

- 1 Table basse circulaire + 2 Fauteuils club

Services inclus :

- Tous les services inclus exposants (page 4)
- + 2 Plateaux repas inclus
- + Services inclus partenaires (page 10)

RAPPEL : SERVICES INCLUS

Préparation facilitée

7 heures de formation

Participer à un salon est un projet important : logistique, commerce, communication impacteront sa réussite. **Bénéficiez d'une journée de formation prise en charge (OPCO) en juillet et diminuez le prix de votre pack exposant.**



Prise en charge administrative

Réaliser les demandes de prise en charge financière pour l'OPCO : **Nous nous en chargeons pour vous permettre d'obtenir un remboursement au plus tôt.** Concentrez-vous sur la réussite de votre participation !

Intranet - SDG360

Piloter tous les aspects de votre participation au même endroit : créer votre fiche exposant, inviter des visiteurs, organiser votre speed meeting, créer votre offre salon... Des questions ? **SDG360 est ludique** : de nombreuses vidéos en e-learning.

Communication clé en main

La création de visuels vous agace ? Notre kit média est également disponible sur l'intranet : **des contenus réalisés par notre graphiste adaptés** au format Facebook, Instagram et LinkedIn. **Faites vous remarquer** avec les couleurs vives du Salon !

Business accéléré

Livret commercial exposant

Facilitez votre **collecte de cartes de visite** pendant le Salon. Armez vous du livret, de votre agrafeuse (fournie) et identifiez en temps réel les opportunités qui se présenteront à vous. **Créez en direct votre plan d'actions post-Salon.**

Speed meeting

Le 15/09 de 9h à 10h (avant l'ouverture du salon), priorisez **jusqu'à 8 RDV qualifiés** pour concrétiser des opportunités commerciales entre exposants et/ou partenaires. 8 reste peu ? **Continuez avec la soirée VIP !**

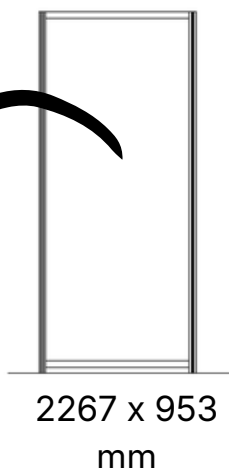
Soirée VIP

Besoin de se détendre ? **Le 15/09 dès 19h** (fermeture salon aux visiteurs), profitez d'une **soirée conviviale entre exposants, partenaires et célébrités locales.** Découvrez une animation originale autour d'un buffet savoureux !

BDD exposant / partenaire

Le speed meeting et la soirée VIP n'ont pas suffi pour contacter les entreprises que vous vouliez ? On y a pensé : **une BDD des exposants et partenaires (>70 entreprises)** vous sera envoyée avec nom/coordonnées de contact.

EN OPTION : HABILLAGE DE STAND



Panneaux imprimés

Impression sur PVC, directement apposée sur vos cloisons.
Vous pourrez récupérer le(s) panneau(x) lors de la désinstallation du stand ou le(s) laisser sur place pour destruction.

Tarif : 156€ HT par panneau

Inclus : Conception du visuel par notre graphiste

Bandeaux

Hauteur 30cm en pourtour de stand.

Tarifs :

- Longueur 1,5m : **39€ HT par bandeau**
- Longueur 2m : **50,40€ HT par bandeau**

Inclus : Conception du visuel par notre graphiste



Tissu imprimé tendu

La plus qualitative des solutions d'impression. Un tissu imprimé et tendu dans un cadre aluminium grâce à un jonc cousu. Le cadre est ensuite fixé directement sur vos cloisons. Pas de poteaux visibles.
Vous pourrez récupérer le(s) tissu(s) lors de la désinstallation du stand ou le(s) laisser sur place pour destruction.

Tarifs :

- Longueur 1,5m : **186€ HT par pan de tissu**
Longueur 2m : **360€ HT par pan de tissu**

Inclus : Conception du visuel par notre graphiste

Pack exposant Basic – Bon de commande

Structure :

- Modulaire en panneaux PVC de 2,5m de hauteur
- 1 Moquette au sol de couleur (secteur d'activité)
- 1 Enseigne drapeau

Mobilier inclus :

- 1 Mange debout (diamètre 60cm) + 1 Chaise haute

Services inclus :

- Tous les services communs aux exposants (voir page 4)

2,25m²

Surface
carrée :
1,5x1,5m



Entreprise :

Date :/...../.....

Choix stand	Stand meublé : 600€ HT	☐	Participations	Speed meeting - 15/09 de 9h à 10h15	☐
	Electricité requise sur le stand (incluse)	☐		Soirée VIP - 15/09 à partir de 19h30	☐
				Formation , max 3 personnes par entreprise, (4 sessions, présentiel et distanciel)	☐
				Tout ce qui est coché ci-dessus est inclus	

Quantités PRIX HT

Options supplémentaires	Attirer des visiteurs avant le Salon			
	Comm. LinkedIn 100% déléguée sur 2 mois (300€ HT)	☐		
	Article sur le site web : 1 page dédiée (45€ HT)	☐		
	Encart brochure visiteurs, 1/3 de page (20€ HT)	☐		
	Interview filmée et diffusée (Youtube) (400€ HT)	☐		
	Capter l'attention pendant le Salon			
	Candidature animation "regard d'expert" 45min	☐		
	Panneaux PVC imprimés (156€ HT/panneau)	☐		
	Bandeau (39€ HT/1,5m - 50,40€ HT / 1,5 m)	☐		
	Tissu tendu (186€ HT 1,5m - 360€ HT 1,5 m)	☐		
	Concrétiser des ventes après le Salon			
	Coaching business prospection/signatures (319€ HT)	☐		
	Achat BDD visiteurs du Salon (250€ HT)	☐		
	Restauration sur place			
	Repas du 15/09 midi : 21€ HT	☐	Non végé. : Végé. :	€
Plateau repas par un restaurant local				
Repas du 16/09 midi : 21€ HT	☐	Non végé. : Végé. :		
	Plateau repas par un restaurant local			

MONTANT TOTAL HT : STAND + OPTIONS SUPPLEMENTAIRES

€

MONTANT TOTAL TTC – DONT TVA A 20%

€

Règlement : Acompte de 20% du total TTC à la signature (RIB page 10), puis (choisir) :

☐ **Solde par virement** à 30j.
du montant de€

OU

☐ **Solde par mensualisation** (prélèvements)
en (nombre) fois au 10, d'un montant de
.....€ jusqu'au 30/07/2026

**Signature accompagnée de la
mention "Bon pour accord" :**



La signature du présent bon de commande vaut engagement ferme de paiement selon les conditions choisies ci-dessus. **En cas de mensualisation** : l'exposant s'engage à valider le mandat de prélèvement SEPA émis via la plateforme bancaire sécurisée (Qonto), condition nécessaire à la mise en œuvre des prélèvements.

Pack exposant standard – Bon de commande

Structure :

- Modulaire en panneaux PVC de 2,5m de hauteur
- 1 Moquette au sol de couleur (secteur d'activité)
- 1 Enseigne drapeau

Mobilier inclus :

- 2 choix, voir le bon de commande ci-dessous

Services inclus :

- Tous les services communs aux exposants (voir page 4)

4 m²

Surface
carrée :
2 x 2m



Entreprise :

Date :/...../.....

Choix Stand

Stand meublé : 1000€ HT - 2 choix :

A : 2 mange-debout + 2 chaises hautes ☐

B : 1 table rectangulaire + 2 chaises ☐

Electricité requise sur le stand (*incluse*) ☐

Participations

Speed meeting - 15/09 de 9h à 10h15 ☐

Soirée VIP - 15/09 à partir de 19h30 ☐

Formation, max 3 personnes par entreprise,
(4 sessions, présentiel et distanciel) ☐

Tout ce qui est coché ci-dessus est inclus

Options supplémentaires

Attirer des visiteurs avant le Salon

Comm. LinkedIn 100% déléguée sur 2 mois (300€ HT) ☐

Article sur le site web : 1 page dédiée (45€ HT) ☐

Encart brochure visiteurs, 1/3 de page (20€ HT) ☐

Encart brochure visiteurs, 1/2 de page (30€ HT) ☐

Interview filmée et diffusée (Youtube) (400€ HT) ☐

Capter l'attention pendant le Salon

Candidature animation "regard d'expert" 45min ☐

Panneaux PVC imprimés (156€ HT/panneau de 1 m) ☐

Bandeau (39€ HT/1,5m - 50,40€ HT / 2m) ☐

Tissu tendu (186€ HT 1,5m - 360€ HT 2m) ☐

Mobilier supplémentaire

Chaise de bar (46,80€ HT l'unité) ☐

Chaise (36€ HT l'unité) ☐

Petit frigidaire 90L (108€ HT l'unité) ☐

Restauration sur place

Repas du 15/09 midi : 21€ HT ☐

Plateau repas par un restaurant local

Repas du 16/09 midi : 21€ HT ☐

Plateau repas par un restaurant local

Concrétiser des ventes après le Salon

Coaching business prosp./négo. (319€ HT) ☐

Achat BDD visiteurs du Salon (250€ HT) ☐

Quantités

PRIX HT

☐	
☐	
☐	
☐	
☐	

☐ Non végé. : Végé. :

☐ Non végé. : Végé. :

€

MONTANT TOTAL HT : STAND + OPTIONS SUPPLEMENTAIRES

€

MONTANT TOTAL TTC – DONT TVA A 20%

€

Règlement : **Acompte de 20% du total TTC** à la signature (RIB page 10), puis (choisir) :

☐ **Solde par virement** à 30 j.
du montant de€

OU

☐ **Solde par mensualisation** (prélèvements)
en (nombre) fois au 10, d'un montant de
.....€ jusqu'au 30/07/2026



La signature du présent bon de commande vaut engagement ferme de paiement selon les conditions choisies ci-dessus. **En cas de mensualisation** : l'exposant s'engage à valider le mandat de prélèvement SEPA émis via la plateforme bancaire sécurisée (Qonto), condition nécessaire à la mise en œuvre des prélèvements.

**Signature accompagnée de la
mention "Bon pour accord" :**

Pack exposant premium – Bon de commande

Structure :

- Modulaire en panneaux PVC de 2,5m de hauteur
- 1 Moquette au sol de couleur (secteur d'activité)
- 1 Enseigne drapeau

Mobilier inclus (le stand peut être nu) :

- 1 table rectangulaire (120cm x 60cm) + 2 Chaises

Services inclus :

- 2 plateaux repas par jours inclus
- Tous les services communs aux exposants (voir page 4)

9 m²

Surface
carrée :
3 x 3m



Entreprise :

Date :/...../.....

Choix Stand

Stand meublé ou nu : 1400€ HT

Stand meublé ☐

Stand nu ☐

Electricité requise sur le stand (incluse) ☐

Participations

Speed meeting - 15/09 de 9h à 10h15 ☐

Soirée VIP - 15/09 à partir de 19h30 ☐

Formation, max 3 personnes par entreprise,
(4 sessions, présentiel et distanciel) ☐

Tout ce qui est coché ci-dessus est inclus

Options supplémentaires

Attirer des visiteurs avant le Salon

Comm. LinkedIn 100% déléguée sur 2 mois - **inclus**

Article sur le site web : 1 page dédiée (45€ HT) ☐

Encart brochure visiteurs, 1/3 de page (20€ HT) ☐

Encart brochure visiteurs, 1/2 de page (30€ HT) ☐

Interview filmée et diffusée (Youtube) (400€ HT) ☐

Capter l'attention pendant le Salon

Candidature animation "regard d'expert" 45min ☐

Panneaux PVC imprimés (156€ HT/panneau de 1 m) ☐

Bandeau (39€ HT/1,5m - 50,40€ HT / 3 m) ☐

Tissu tendu (186€ HT 1,5m - 360€ HT 3 m) ☐

Mobilier supplémentaire

Chaise de bar (46,80€ HT l'unité) ☐

Chaise (36€ HT l'unité) ☐

Petit frigidaire 90L (108€ HT l'unité) ☐

Restauration sur place

Repas du 15/09 midi : 21€ HT - **2 inclus**

Plateau repas par un restaurant local

Repas du 16/09 midi : 21€ HT - **2 inclus**

Plateau repas par un restaurant local

Concrétiser des ventes après le Salon

Coaching business prosp./négo. (319€ HT) ☐

Achat BDD visiteurs du Salon (250€ HT) ☐

Quantités

PRIX HT

☐
☐
☐
☐

.....

.....

.....

.....

.....

Non végé. : Végé. :

Non végé. : Végé. :

€

MONTANT TOTAL HT : STAND + OPTIONS SUPPLEMENTAIRES

€

MONTANT TOTAL TTC – DONT TVA A 20%

€

Règlement : Acompte de 20% du total TTC à la signature (RIB page 10), puis (choisir) :

☐ **Solde par virement** à 30 j.
du montant de€

OU

☐ **Solde par mensualisation** (prélèvements)
en (nombre) fois au 10, d'un montant de
.....€ jusqu'au 30/07/2026



La signature du présent bon de commande vaut engagement ferme de paiement selon les conditions choisies ci-dessus. **En cas de mensualisation** : l'exposant s'engage à valider le mandat de prélèvement SEPA émis via la plateforme bancaire sécurisée (Qonto), condition nécessaire à la mise en œuvre des prélèvements.

**Signature accompagnée de la
mention "Bon pour accord" :**

Pack exposant partenaire – Bon de commande

Structure :

- Modulaire en panneaux PVC de 2,5m de hauteur
- 1 Moquette au sol de couleur (secteur d'activité)
- 1 Enseigne drapeau

Mobilier inclus (le stand peut être nu) :

- 1 Table basse circulaire + 2 Fauteuils club

Services inclus :

- 2 plateaux repas par jours inclus
- Tous les services communs aux exposants (voir page 4)

9 m²

Surface
carrée :
3 x 3m



Entreprise :

Date :/...../.....

Choix Stand

Stand meublé ou nu : 2000€ HT

Stand meublé ☐

Stand nu ☐

Electricité requise sur le stand (incluse) ☐

Participations

Speed meeting - 15/09 de 9h à 10h15 ☐

Soirée VIP - 15/09 à partir de 19h30 ☐

Formation, max 3 personnes par entreprise,
(4 sessions, présentiel et distanciel) ☐

Tout ce qui est coché ci-dessus est inclus

Attirer des visiteurs avant le Salon

Comm. LinkedIn 100% déléguée sur 2 mois (300€ HT) ☐

Article sur le site web : 1 page dédiée - Inclus

Encart brochure visiteurs, ½ de page - Inclus

Interview filmée et diffusée (Youtube) (400€ HT) ☐

Capter l'attention pendant le Salon

Candidature animation "regard d'expert" 45min ☐

Panneaux PVC imprimés (156€ HT/panneau de 1 m) ☐

Bandeau (39€ HT/1,5m - 50,40€ HT / 3 m) ☐

Tissu tendu (186€ HT 1,5m - 360€ HT 3 m) ☐

Logo sur le photocall à l'entrée - Inclus

Spot pub sur la TV à l'entrée - Inclus

Restauration sur place

Repas du 15/09 midi : 21€ HT - 2 inclus

Plateau repas par un restaurant local

Repas du 16/09 midi : 21€ HT - 2 inclus

Plateau repas par un restaurant local

Concrétiser des ventes après le Salon

☐ Coaching business prosp./négo. (319€ HT) ☐

Achat BDD visiteurs du Salon - Inclus

Quantités

PRIX HT

☐

☐

☐

Non végé. : Végé. :

..... Non végé. : Végé. :

€



Echange de facture à déduire du montant à payer :

-

€

Montant total HT = Stand + options - échange de facture

€

MONTANT TOTAL TTC - DONT TVA A 20%

€

Règlement : Acompte de 20% du total TTC à la signature (RIB page 10), puis (choisir) :

☐ **Solde par virement** à 30 j.
du montant de€

OU

☐ **Solde par mensualisation** (prélèvements)
en (nombre) fois au 10, d'un montant de
.....€ jusqu'au 30/07/2026



La signature du présent bon de commande vaut engagement ferme de paiement selon les conditions choisies ci-dessus. **En cas de mensualisation** : l'exposant s'engage à valider le mandat de prélèvement SEPA émis via la plateforme bancaire sécurisée (Qonto), condition nécessaire à la mise en œuvre des prélèvements.

Signature accompagnée de la mention "Bon pour accord" :

Informations Facturation / Organisation

ENTREPRISE A FACTURER

Raison sociale :

Adresse postale :

Activité :

SIRET :

Nom du dirigeant :

CONTACT PRINCIPAL DE FACTURATION

Prénom + Nom :

Fonction :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

RIB DE NEXUS FORMATIONS

IBAN

FR76 1695 8000 0162 8317 0811 971

Banque 16958 Agence 00001 Compte 62831708119 Clé 71

BIC/SWIFT

QNTOFRP1XXX

Titulaire

NEXUS FORMATIONS
5 RUE DENFERT ROCHEREAU
38200 VIENNE

Domiciliation: Qonto (Olinda SAS), 18 rue de Navarin, 75009 Paris, France

SWIFT

La banque émettrice pourrait vous demander le BIC de notre banque partenaire avant d'effectuer un virement
SWIFT : TRWIBEB3XXX.

CONTACT(S) PRESENT(S) SUR LE SALON *(laisser vide si identique)*

Prénom + Nom :

Fonction :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Conditions générales de vente

1. Identification des parties

Organisateurs :

Le Salon des Gérants est organisé par Nexus Formations, EURL, SIRET : 89821373100018, Siège : 38200 Vienne. Représentée par Audrey Chanon, Gérante. En qualité de co-organisateur :

- **F'Rédaction :** EI, SIRET : 81533618500021, Siège : 26140 Saint Rambert d'Albon. Représentée par Frédérique Berthet, Gérante.

Les notifications officielles à l'organisateur peuvent être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : contact@salon-des-gerants.fr.

Exposant :

Les informations relatives à l'exposant (nom, statut juridique, adresse, etc.) devront être complétées par l'exposant lui-même sur le formulaire dédié à l'inscription. L'exposant reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente en remplissant le formulaire d'inscription.

L'exposant est une personne morale ayant son siège social ou une agence située dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. L'exposant reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepte dans leur intégralité en remplissant le formulaire d'inscription.

2. Objet des CGV

Les présentes CGV constituent un contrat encadrant la participation de l'exposant au Salon des Gérants 2026, incluant la location d'un stand, l'accès à l'espace d'exposition et aux services associés avant, pendant et après l'événement. L'acceptation des CGV rend le contrat ferme et définitif.

3. Procédure d'inscription

Documents nécessaires à l'inscription :

Les exposants doivent fournir les documents ci-dessous, dûment remplis, datés et signés si nécessaire, et ce dans les délais impartis. Tout dossier incomplet sera rejeté et ne sera pas traité après la clôture des inscriptions (30 juin 2026).

- Bon de commande exposant.
- Formulaire d'informations de facturation.

Critères d'admission :

Les exposants doivent être une personne morale et avoir leur siège social ou agence principale située dans la région Rhône-Alpes. Les exposants sont admis en fonction de la disponibilité des stands.

Les demandes d'admission sont reçues sous réserve d'examen. Les candidatures sont examinées sur la base de critères objectifs : cohérence avec l'événement, disponibilité des stands, conformité du dossier. Aucun critère discriminatoire n'est appliqué. L'organisateur peut refuser une candidature sans obligation de motiver sa décision, sauf en cas de demande légitime et écrite. L'exposant refusé ne pourra se prévaloir du fait qu'il a été admis aux Salons précédents, pas plus qu'il ne pourra arguer que son inscription a été sollicitée par les organisateurs.

Il ne pourra non plus invoquer la correspondance échangée entre lui et les organisateurs ou l'encaissement du montant de l'inscription ou encore la publication de son nom sur une liste quelconque comme preuve de son admission.

Le rejet de l'admission ne pourra donner lieu au paiement d'aucune indemnité.

Procédure d'admission et délais associés :

Les inscriptions sont ouvertes du 1er février au 30 juillet 2026. Elles sont validées uniquement à réception du dossier complet et du paiement intégral. Le paiement intégral est exigé avant le 30 juillet 2026 si le mandat de prélèvement SEPA émis par la banque Qonto a bien été accepté en cas de paiement par mensualisation. Si le mandat n'a pas été accepté et la date du premier prélèvement dépassé (sur facture), l'organisateur se réserve le droit d'exiger le paiement intégral par virement avant le 30 juin 2026 pour conserver sa participation. Dans tous les cas (participation ou annulation) l'acompte versé à la commande sera conservé comme dédommagement des démarches engagées. Sans aucun paiement intégral au 30 juin ni 30 juillet 2026, l'organisateur pourra résilier le contrat de plein droit, après mise en demeure restée sans effet pendant 8 jours. En conséquence de quoi le stand sera réattribué sans remboursement des sommes déjà versées.

Dossier incomplet :

Tout dossier incomplet sera rejeté et ne sera pas traité après la clôture des inscriptions (30 juillet 2026).

Protection des données :

Les données collectées sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Elles sont utilisées pour la gestion de l'événement et conservées pendant une durée de 2 ans.

Ces données seront également utilisées dans la base de données fournie par le Salon des Gérants aux exposants et partenaires, dans le cadre de la promotion de l'événement et notamment du speed meeting.

L'exposant peut exercer ses droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition en écrivant à contact@salon-des-gerants.fr.

4. Conditions financières

Prix de la participation :

Le prix total de l'adhésion au Salon des Gérants, comprenant la location du stand et les services associés (selon le pack choisi par l'exposant), sera indiqué sur le bon de commande. Le montant peut varier en fonction des options sélectionnées, telles que la taille du stand et les services additionnels. L'exposant est informé des coûts directement lors de la complétion du bon de commande.

Modalités de paiement :

Les paiements se feront uniquement par prélèvement SEPA, à partir des informations bancaires fournies par l'exposant sur le formulaire dédié et inclus dans le dossier exposant.

Conditions générales de vente (suite)

- Un acompte de 20 % est dû à la signature de l'inscription, entre le 1er avril et le 30 juin 2026.

Puis, **si la mensualisation a été choisie** : nombre de mensualités au 10 de chaque mois jusqu'au 10/07/2026 inclus par prélèvements bancaires

Si le paiement par virement en 2 fois a été choisi : solde à 30 jours date de signature du bon de commande.

À défaut de paiement intégral avant le 30 juin 2026, l'organisateur se réserve le droit de réattribuer le stand sans remboursement des sommes déjà versées.

Clause résolutoire

En cas de défaut de paiement total ou partiel, le contrat pourra être résilié de plein droit, sans remboursement des sommes déjà versées, après mise en demeure restée infructueuse.

Frais liés au prélèvement SEPA :

Les frais associés au prélèvement SEPA sont à la charge de l'exposant, sauf mention contraire dans le contrat. Ces frais ne peuvent excéder les frais réels engagés par l'organisateur.

Prise en charge par les OPérateurs de Compétences :

En cas de demande de prise en charge financière de la formation par les OPCO (Opérateurs de Compétences), le montant pris en charge sera directement versé à l'exposant et non aux organisateurs du Salon des Gérants. Bien que les organisateurs offrent la gestion de cette demande de financement, ils ne pourront être tenus responsables d'éventuelles modifications, refus ou ajustements du montant des remboursements effectués par l'OPCO.

Par ailleurs, en cas de désistement de l'exposant, l'intégralité du montant dû pour la location du stand reste exigible, indépendamment du montant de la prise en charge par l'OPCO.

La signature du bon de commande vaut engagement ferme et définitif de paiement selon les conditions choisies par le client, qu'il bénéficie de la prise en charge d'un OPCO ou non.

Pénalités de retard :

Tout retard de paiement entraînera l'application de l'article L441-6 du Code de commerce, avec une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, ainsi que des intérêts de retard calculés au taux de la BCE majoré de 10 points.

5. Annulation et désistement

Désistement de l'exposant :

Conformément à l'article L121-21 du Code de la consommation, l'exposant bénéficie d'un délai de rétractation de 15 jours calendaires à compter de la signature de l'inscription, pendant lequel il peut annuler sa participation sans frais.

Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas de force majeure, tel que défini ci-dessous :

Cas de force majeure :

- Incendie, inondation, épidémie ou pandémie affectant directement l'événement.
- Grève générale ou blocage des infrastructures nécessaires à la tenue du Salon.
- Catastrophes naturelles ou toute autre situation imprévisible et insurmontable échappant au contrôle des organisateurs.

La force majeure doit être justifiée par des documents officiels et une réclamation écrite de l'exposant, adressée à l'organisateur dans un délai de 7 jours suivant l'événement de force majeure

Notification de désistement :

En cas de désistement, celui-ci devra être notifié par écrit (email ou courrier recommandé).

Frais engagés :

Les frais engagés par l'organisateur, y compris les réservations de services et de salle, ne seront pas remboursés, même si le stand est reloué.

6. Obligations des exposants

Occupation des stands :

Les exposants s'engagent à respecter strictement les horaires de montage et de démontage des stands. Le non-respect de ces horaires entraînera des sanctions financières.

Sanctions en cas de non-respect des horaires de démontage :

- Tout départ d'un exposant avant la fin du salon, soit avant la fin du premier jour de l'événement, entraînera une pénalité de 20 % de la valeur initiale du stand.
- Tout exposant quittant ou déménageant son stand 2 heures avant la fin officielle du salon soit le 16 septembre 2026 à 17h00 se verra appliquer une pénalité de 10 % de la valeur initiale du stand.

Assurances :

Les exposants doivent être couverts par une assurance responsabilité civile pour leurs activités liées au Salon. L'attestation d'assurance devra être fournie lors de l'inscription. Cette assurance doit couvrir les dommages pouvant survenir pendant l'événement, tant à leur propre matériel qu'à celui des autres exposants ou de l'organisateur.

Respect des règles de sécurité :

Les exposants doivent se conformer à toutes les règles de sécurité en vigueur, y compris celles liées aux risques d'incendie, aux dispositifs de sécurité, et à toutes autres réglementations applicables pendant le salon. Chaque exposant s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la sécurité de ses installations et de ses produits exposés.

Responsabilité des exposants :

L'exposant est entièrement responsable de ses équipements et de ses produits exposés. Il est également responsable de tous les dommages causés à son propre matériel, au matériel de l'organisateur, aux autres exposants, ou à des tiers pendant l'événement, que ce soit en raison de négligence, de défaut d'installation, ou de violation des normes de sécurité. En cas de dommage, l'exposant devra réparer à ses frais tous les dégâts causés à son matériel, à celui de l'organisateur, ou à celui des autres exposants.

Responsabilité en cas de négligence ou non-respect des normes de sécurité :

L'exposant est responsable de la sécurité de ses installations et de ses produits. Il doit s'assurer que tous ses équipements sont installés conformément aux règles de sécurité.

Conditions générales de vente (suite)

En cas de non-respect de ces normes, l'exposant pourra être tenu responsable des dommages résultant de sa négligence. En cas de non-conformité de l'installation ou de tout autre manquement, l'organisateur se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires, y compris l'expulsion de l'exposant.

Publicité et promotions :

Pendant les horaires d'ouverture aux visiteurs du Salon, les exposants peuvent faire de la publicité uniquement dans le cadre de leur propre stand. Toute distribution de prospectus, de publicités, ou de toute autre forme de promotion en dehors de leur espace dédié est interdite, sauf si cela a été expressément autorisé par les organisateurs.

7. Responsabilités et litiges

Responsabilité de l'organisateur :

L'organisateur n'est pas responsable des pertes ou dommages subis par les exposants, sauf en cas de négligence grave de sa part.

Règlement des litiges :

En cas de litige, relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution des présentes conditions générales, concernant la relation entre les organisateurs du Salon des Gérants d'une part et l'exposant d'autre part, les Parties feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à un accord amiable.

Il est précisé qu'une médiation conduite par un membre du service de médiation de la Caisse des Dépôts pourra être recherchée en vue d'une tentative de règlement amiable entre lesdites Parties. Une saisine sur la base de pièces justificatives pourra être effectuée par les Parties en ligne (<https://www.caissedesdepots.fr/mediation>) ou par courrier postal (Service de médiation, Caisse des Dépôts, 56 rue de Lille, 75536 Paris).

À défaut d'accord amiable, le litige sera soumis devant les juridictions de droit commun s'agissant d'un client non professionnel et devant les tribunaux de Vienne (38), nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, s'agissant des clients professionnels.

8. Droit applicable

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

9. Divers

Modifications des CGV :

Les présentes CGV peuvent être modifiées par les organisateurs à tout moment.

Les modifications des CGV seront notifiées aux exposants dans un délai raisonnable avant l'événement par email à l'adresse qu'ils auront communiqué dans le présent dossier d'inscription, et s'appliqueront à tous les exposants, qu'ils aient réglé leur inscription ou non.

Force majeure :

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de force majeure (incendie, inondation, grève, épidémie, etc.) ayant pour effet d'annuler ou de reporter l'événement. En cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée aux exposants.

La force majeure inclut, sans s'y limiter, les événements tels que : incendie, inondation, pandémie, grève, ou tout autre événement imprévisible et échappant au contrôle des organisateurs.

Report :

En cas de report, les inscriptions restent valides, sauf demande écrite de retrait dans les 15 jours.

Nullité partielle :

Si une clause est réputée nulle, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions.

10. Acceptation des CGV

L'exposant déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les accepter dans leur intégralité. En remplissant le formulaire d'inscription, l'exposant reconnaît que ces CGV régissent sa participation au Salon des Gérants 2026 et s'engage à les respecter.